



Au Conseil communal  
de Lausanne  
1002 LAUSANNE

---

Lausanne, le 18 mars 2014  
C. 28/53 – AGC (SMun) - uc

**Réponse à la résolution du Conseil communal du 18 février 2014 suite à l'interpellation urgente de M. Laurent Rebeaud et consorts : « Gabarits pour le référendum sur le projet de tour à Beaulieu »**

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Lors de sa séance du 18 février 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante de M. Laurent Rebeaud:

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité

- veille à la mise en place des gabarits permettant à la population lausannoise de se faire *in situ* une représentation de la tour Taoua, en exécution de la conclusion 14 du Conseil communal sur le préavis 2013/8 ;
- fasse en sorte que ces gabarits, quelle que soit la solution technique choisie, permette aux Lausannois de se représenter l'emprise du bâtiment par des points de repère visibles marquant au moins les quatre angles supérieurs de celui-ci,
- négocie, au besoin, avec les exploitants du site de Beaulieu et avec les promoteurs de Taoua ou toute autre partie intéressée, pour que la décision du Conseil communal soit exécutée aux moindres frais possibles pour la Ville. »

La Municipalité a pris acte de la résolution du Conseil communal et est à même de vous fournir les réponses suivantes.

La Municipalité va exécuter la conclusion 14 adoptée par le Conseil communal le 24 septembre 2013 en posant quatre ballons du 19 mars au 12 avril 2014. Ce choix est dicté par plusieurs contraintes d'ordres technique et logistique. La Municipalité rappelle que le site de Beaulieu est un site géré par une entreprise privée et que la Ville ne peut en aucun cas imposer ses conditions d'occupation des espaces. La Ville a pu coordonner avec les exploitants du site l'installation des gabarits. La première solution envisagée par la Ville, à savoir la pose de gabarits constitués de quatre piliers, chacun soutenus par huit haubans distants d'environ cinquante mètres de sa base, aurait eu uniquement un impact sur le domaine public.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

La solution retenue, à savoir la pose de quatre ballons à chaque angle, permet aux Lausannois d'estimer la hauteur ainsi que l'emprise volumétrique de la tour sur le site de Beaulieu. C'est également la solution la moins onéreuse pour la Ville. En effet, l'installation des quatre piliers aurait coûté environ CHF 250'000.- tandis que la solution des ballons à l'hélium coûtera moins de CHF 40'000.-.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin